

RAPPORT N° 97/3-23
du Conseil Municipal

OBJET

REALISATION D'UN FOND DE FORME D'UN TERRAIN A CHAMP-FLEURI

APPROBATION DU PROJET ET
APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA REALISATION

Ce projet a pour objet la réalisation du fond de forme d'un terrain situé à Champ-Fleuri en vue de constituer à plus long terme un espace vert.

L'espace à traiter couvre une superficie de 2,9 ha.

Les travaux consistent à épierrer et niveler la surface avec apport de terre végétale afin d'obtenir un fond de forme modelé.

Les arbres existants sur le site seront préservés.

Le pré-verdissement de la zone se fera en régie communale.

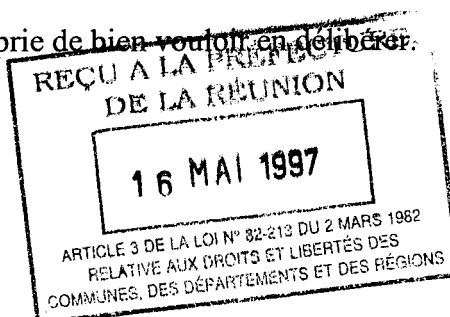
Ces travaux sont estimés à 1 500 000 F.

Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget communal (Chapitre 23 / Article 2318).

Je vous demande :

- d'approuver le projet de réalisation du fond de forme d'un terrain situé à Champ-Fleuri, ainsi que le dossier de consultation des entrepreneurs pour les travaux ;
- de m'autoriser à lancer l'Appel d'Offres puis à passer un(des) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 97/3-23
du Conseil Municipal
en séance du lundi 12 mai 1997

OBJET

REALISATION D'UN FOND DE FORME D'UN TERRAIN A CHAMP-FLEURI

APPROBATION DU PROJET ET
APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA REALISATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/3-23 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Daniel CADET, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial Montgaillard, présenté au nom des Commissions, Vie Quotidienne et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

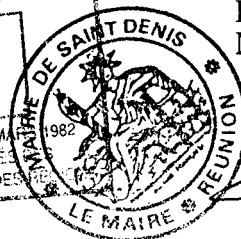
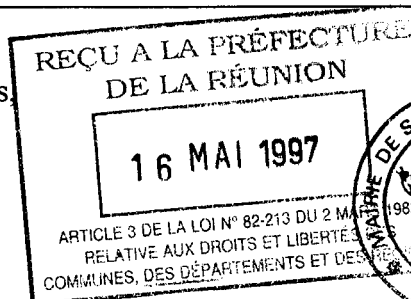
ARTICLE 1

Approuve le projet de réalisation du fond de forme d'un terrain situé à Champ-Fleuri, ainsi que le dossier de consultation des entrepreneurs pour les travaux.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer l'Appel d'Offes puis à passer un(des) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Fait à Saint-Denis
le 16 MAI 1997



LE MAIRE
Michel TAMAYA